

DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE PÉRONNAS

D_2023_06_049

Sur convocation en date du 30 mai 2023, le Conseil municipal de la Commune de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 5 juin 2023 à 20H00, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène CÉDILEAU, Maire.

Présents :

BOZONNET-MEUNIER Kathy	BABUT Aurore	FERRIER Patricia
THEVENET Jean-Marc	CALMUS Zarouhine	GAY Daniel
BERLAND Martine	CARLIER Albert	MONTIBERT Pierre – arrivée à 20H29
MARTIN Hubert	CHIROL Xavier	PANEL Olivia
CHATELAIN Béatrice	CORDIER Michel	PERNET Martin
SIMONET Jean-Michel	DUBOIS Loïc	PEYROT Pascale
	DUCLOS Laurent	PIVET Catherine
	DUCROZET Isabelle	SUPIE Sylvie – arrivée à 20H29
	FALAISE Alain	VOVILIER Christian – arrivée à 20H29
	FAYARD Pascal	

Procurations :

Monsieur Dominique BERTHET donne procuration à Madame Kathy BOZONNET-MEUNIER

Madame Karine GEOFFRAY donne procuration à Monsieur Jean-Marc THEVENET

Monsieur Pascal GOYAT donne procuration à Monsieur Michel CORDIER

Monsieur Pierre MONTIBERT donne procuration à Monsieur Martin PERNET jusqu'à son arrivée à 20H29

Madame Sylvie SUPIE donne procuration à Monsieur Laurent DUCLOS jusqu'à son arrivée à 20H29

Monsieur Christian VOVILIER donne procuration à Madame Isabelle DUCROZET jusqu'à son arrivée à 20H29

Secrétaire de séance : Madame Martine BERLAND

Mise en ligne le : 07/06/2023

Sport loisir can'Ain**Subvention exceptionnelle**

Présentation du rapport par Madame Aurore BABUT, Conseillère déléguée.

Madame le rapporteur informe avoir reçu une demande d'aide financière de l'association Sport loisir can'Ain en date du 15 avril 2023.

Le Sport loisir can'Ain est une association de Péronnas ayant pour vocation de proposer des cours d'éducation canine à ses adhérents. Ces cours ont lieu sur le terrain sis chemin des deux voies. Or, depuis plusieurs années l'association se trouve confrontée à un problème de chenilles processionnaires présentes dans les chênes du site de l'association. La présence de ces insectes crée des désagréments importants tant sur les humains que sur les animaux. Plusieurs solutions ont été envisagées, le traitement écologique renouvelé sur 3 ans a été retenu. Cette opération réalisée par une entreprise spécialisée a été financée par l'association en 2022 pour un montant de plus de 1 800,00 €. Pour cette année 2023, un devis est présenté d'un montant de 1 986,24 €.

Il est proposé, suite à l'avis favorable du bureau exécutif, d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant équivalent à 50 % du devis, soit 993,12 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Madame le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité (29 voix pour),

- **AUTORISE** Madame le Maire à attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant correspondant à 50 % du devis de l'entreprise PEV Environnement, soit 993,12 €, pour le traitement des chenilles processionnaires sur le terrain de l'association Sport loisir can'Ain,

DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE PÉRONNAS

D_2023_06_049

- **DIT** que les crédits sont inscrits au compte 65748.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

PÉRONNAS, LE 5 JUIN 2023



Le Maire,

Hélène CÉDILEAU

La Secrétaire de séance,

Martine BERLAND

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Martine BERLAND", written over a horizontal line.